



*Date de dépôt : 9 janvier 2023*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Que le tableau « L'Approche éblouie » retrouve sa place à l'Hôtel de Ville !**

*Rapport de Corinne Müller Sontag (page 3)*

## **Pétition (2148-A)**

### **Que le tableau « L'Approche éblouie » retrouve sa place à l'Hôtel de Ville !**

*Pétition à l'attention du Grand Conseil du canton de Genève et du Conseil municipal de la Ville de Genève*

Le Grand Conseil et le Conseil municipal siègent à l'Hôtel de Ville, récemment rénové. Durant les travaux, le tableau « L'Approche éblouie » de l'éminent peintre genevois Pierre Montant a été mis à l'abri. Seulement voilà, ce tableau, dont la dimension a été conçue pour la salle des Pas-Perdus, n'a pas retrouvé sa place. Cela est d'autant plus regrettable que ce tableau montre ce que les Suisses ont vu en arrivant au Port Noir, débarquement qui symbolise l'entrée de Genève dans la Confédération, et qu'il a été offert à l'Etat de Genève par les cantons confédérés lors de la commémoration du 175<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de la République et canton de Genève dans la Confédération lors d'une cérémonie d'inauguration.

Les pétitionnaires demandent que ce tableau puisse retrouver sa place d'origine, au siège du pouvoir genevois. Délaisser ce cadeau des cantons donateurs en le mettant dans un dépôt pourrait donner à penser que Genève veut afficher un désir d'une plus grande autonomie au sein de la Confédération. Pour dissiper tout éventuel malentendu, le tableau « L'Approche éblouie » doit retourner sans délai à son accrochage d'origine auquel il s'adapte au centimètre près avec la précision d'une montre suisse dans l'unité de ses composants, à l'instar des cantons au sein de la Confédération.

Nous, pétitionnaires, demandons que le tableau « L'Approche éblouie » retrouve sa place d'origine dans la salle des Pas-Perdus du Grand Conseil et du Conseil municipal.

*N.B. 281 signatures<sup>1</sup>*

M<sup>me</sup> Michèle Roulet  
Chemin des Roches 17  
1208 Genève

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 32 signatures électroniques.

## Rapport de Corinne Müller Sontag

La commission des pétitions s'est réunie pour traiter de la pétition 2148 lors des séances du 10 octobre, du 31 octobre et du 7 novembre 2022 sous la présidence de M. Alexis Barbey.

La commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>mes</sup> Tina Rodriguez et Nadia Salama (secrétaires scientifiques), M. Lionel Rudaz (secrétaire adjoint) et M. Christophe Vuilleumier (procès-verbaliste). Que toutes et tous soient ici remerciés de leur contribution au bon traitement de cette pétition.

### Résumé

Lors des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, le tableau du peintre genevois Pierre Montant, cadeau protocolaire des cantons suisses à l'occasion du 175<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de la République et canton de Genève dans la Confédération, a été retiré de la salle des Pas-Perdus. Les pétitionnaires demandent le réaccrochage de ce tableau à son emplacement initial.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a auditionné les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Michèle Roulet, pétitionnaire
- M<sup>me</sup> Julia Zapata et M. Philippe Bonhôte, architectes de la salle du Grand Conseil
- M<sup>me</sup> Manuella Denogent, collaboratrice scientifique en charge de la conservation du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)
- M. Laurent Koelliker, sautier du Grand Conseil

### Audition de M<sup>me</sup> Michèle Roulet, pétitionnaire

M<sup>me</sup> Roulet explique que c'est lors des portes ouvertes de l'Hôtel de Ville que le peintre s'est rendu compte que son tableau ne s'y trouvait plus. Celui-ci a contacté le service du patrimoine, différents anciens magistrats et la chancelière. Il lui a été répondu que la décoration avait été revue et que l'ancien mobilier avait été déplacé dans des lieux adaptés et sécurisés dans l'attente de leur réintégration probable dans des espaces comme le nouvel Hôtel des archives. De nombreux services ayant donné leur avis sur la décoration de l'Hôtel de Ville, M<sup>me</sup> Roulet craint que ce tableau croupisse dans une cave.

Elle pense que reléguer ce tableau dans un entrepôt ou le placer dans un autre lieu que l'Hôtel de Ville est un manque de respect à l'égard des cantons

qui en ont fait cadeau à Genève, ce dont plusieurs personnes se sont émues. C'est en voyant le désarroi du peintre qu'elle a lancé cette pétition.

Une députée (PDC) demande si le Grand Conseil ou le Conseil municipal se sont prononcés sur cette question et si d'autres démarches ont été entreprises.

M<sup>me</sup> Roullet répond que plusieurs conseillers municipaux de la Ville de Genève ont signé cette pétition. Elle ajoute avoir contacté le service du patrimoine et le Conseil d'Etat sans obtenir de réponse.

Un député (PLR) rappelle que le grand cadeau de la Confédération était les vitraux de l'ancienne salle du Grand Conseil et il remarque que c'est un point qui a suscité de larges débats. Il se demande si tout le monde peut revendiquer la décoration de cette salle qui est louée à la Ville de Genève.

Un député socialiste se demande si ce tableau ne serait pas mieux ailleurs, dans un musée, par exemple, avec une notice explicative. Il pense qu'il est naturel d'évoluer et de renouveler une salle comme celle du Grand Conseil. Il signale avoir signé cette pétition, puisqu'il est très rare que des pétitions portent sur des sujets culturels.

M<sup>me</sup> Roullet conçoit très bien que tout puisse être renouvelé. Mais comme ce tableau a été conçu pour le siège du gouvernement, elle se demande pourquoi ne pas replacer ce tableau dans la salle des Pas-Perdus.

Suite à l'audition de M<sup>me</sup> Roullet, un député UDC pense que la commission a tous les éléments pour prendre une décision. Il pense que ce choix est inhérent à un caprice d'architecte. Il ajoute qu'il en va de même avec les vitraux et que ces derniers auraient dû être remis à leur place. Cela étant, il déclare fréquenter les lieux depuis quinze ans et n'avoir jamais vu ce tableau.

Une députée (PLR) propose d'auditionner les architectes pour avoir leur regard. Selon une députée (PDC), s'agissant de la salle du Grand Conseil, elle estime que c'est à ce dernier de décider de sa décoration. Un député (S) ne croit pas qu'il soit possible de dire que les députés sont chez eux dans la salle du Grand Conseil. Un député (EAG) propose d'entendre le Fonds cantonal d'art contemporain pour avoir son avis.

### **Audition de M<sup>me</sup> Julia Zapata et M. Philippe Bonhôte, architectes de la salle du Grand Conseil**

M. Bonhôte explique que la décision de retirer ce tableau a été prise dès les premières études en 2012 de même que pour les vitraux, puisque l'essentiel relevait de la substance architecturale. Il ajoute qu'à la fin d'un travail minutieux avec l'office du patrimoine, la décision a été prise de ne pas remettre

ce tableau ainsi que d'autres meubles qui ont trouvé une place ailleurs. Il observe que ce tableau est en l'occurrence énorme et écrase l'espace. Il précise que le remettre en place entraînerait des conflits avec des éléments existants, qu'il faudrait réfléchir à un lieu plus approprié ou à un réaménagement spécifique. Il déclare que ce tableau est donc difficilement valorisable dans cet espace.

Une députée (PLR) demande si le concept architectural prévoit des espaces pour des accrochages. Selon M<sup>me</sup> Zapata, cette dimension n'était pas intégrée dans l'étude confiée aux architectes, que ce soit pour ce tableau ou d'autres œuvres. Or un tableau d'une telle taille aurait dû être intégré dans la réflexion dès le départ. La députée (PLR) comprend que ce tableau n'a donc plus sa place sur ce mur, tout comme un autre tableau éventuel.

M. Bonhôte répète que les architectes n'ont pas réfléchi à d'éventuels accrochages. Il explique que les appliques ont été pensées au centimètre avec les offices du canton et notamment l'office du patrimoine. Des œuvres plus réduites seraient sans doute plus aisées à placer.

M<sup>me</sup> Zapata ajoute qu'un équilibre a été déterminé entre les couleurs et le mobilier avec la volonté de créer une certaine uniformité. Et elle remarque que l'espace peut supporter de nouveaux éléments, mais elle répète que ces derniers n'ont pas été intégrés dans l'étude. Elle précise que la valeur symbolique de ce tableau n'a jamais été soulevée.

Une députée (PLR) demande dès lors si un autre emplacement serait envisageable dans ce bâtiment pour ce tableau. Selon les architectes, cela paraît compliqué, à moins d'en réduire les dimensions.

Un député (PDC) constate qu'il serait possible de remettre ce tableau à sa place, moyennant le déplacement de quelques interrupteurs. Il relève que la commission porterait la responsabilité de remiser ce tableau à la cave.

Pour les architectes, il est techniquement possible de remettre le tableau en place. Il ne leur appartient pas d'évaluer la valeur symbolique de l'œuvre. Ils rappellent qu'au cours des siècles, de multiples interventions se sont ajoutées dans le bâtiment avec une certaine cohérence.

Un député (EAG) déclare apprécier la sobriété de la salle des Pas-Perdus actuelle. Il pense que cette problématique est très subjective et il se demande si une réduction de 30% de cette œuvre ne serait pas envisageable. Il observe, cela étant, que l'écran qui trône derrière les personnes auditionnées brise également la vision architecturale et il se demande si placer un écran similaire dans l'espace en question avec une projection du tableau serait envisageable. Selon les architectes, techniquement tout est réalisable, mais l'office du patrimoine ne sera jamais d'accord avec une projection. La décision de ne pas

remettre ce tableau a été prise de manière tacite. Ils pensent qu'avec le temps, de nouveaux cadeaux seront faits et que de nouveaux éléments apparaîtront.

Le président demande si au XVI<sup>e</sup> siècle il y avait des décorations sur les murs. M. Bonhôte acquiesce et déclare que le médaillon au-dessus de la porte de la salle du Conseil d'Etat témoigne qu'il y a eu des décorations peintes, mais il mentionne qu'il n'en reste aucune trace.

### **Audition de M<sup>me</sup> Manuella Denogent, collaboratrice scientifique en charge de la conservation du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)**

M<sup>me</sup> Denogent est en charge de la conservation des œuvres des années 1980 à nos jours, en plus de passer des commandes pour décorer les bâtiments de l'Etat. Elle mentionne que le tableau dont il est question est conservé dans son service avec une convention de dépôt temporaire. Elle ajoute avoir compris qu'il y avait un litige pour le raccrochage de ce tableau, qui est un cadeau protocolaire, et précise que cette œuvre a été conçue pour l'Hôtel de Ville.

Une députée (PLR) demande si elle aurait une idée pour replacer cette pièce.

M<sup>me</sup> Denogent répond que cette œuvre ne s'intègre pas vraiment dans les collections du FCAC et que celui-ci ne peut rien en faire. Elle pourrait être prêtée au Musée du Léman, mais il n'est pas sûr que la taille du tableau le permette. Ce tableau étant une commande, une œuvre intégrée à l'architecture, il est compliqué de la réaffecter dans un autre environnement. Le FCAC demande parfois aux artistes de reprendre leur œuvre. Elle se demande si ce tableau ne pourrait pas être remis à son emplacement originel. M<sup>me</sup> Denogent mentionne que la restauration qui a été faite est magnifique et ajoute que l'ameublement de cet espace semble en outre s'harmoniser relativement bien avec ce tableau.

A la question de savoir si le tableau appartient au canton ou au Grand Conseil, M<sup>me</sup> Denogent répond que c'est la Chancellerie qui en est le dépositaire.

Une députée (PLR) demande si le FCAC a été sollicité dans le cadre de la rénovation de ce bâtiment. M<sup>me</sup> Denogent répond par la négative.

Un député (UDC) remarque que la commission n'est pas plus avancée qu'au préalable. Il mentionne qu'il semblerait que la chancellerie a retiré ce tableau d'entente avec les architectes. Il aimerait donc auditionner le sautier afin de savoir si la question de ce tableau a été évoquée lors des séances du COPIL. Il rappelle qu'il est de notoriété publique que les relations entre le COPIL et les architectes étaient tendues. Il pense qu'il est donc nécessaire de

poursuivre pour avoir le fin mot de cette histoire et savoir par ailleurs si c'est bien la Chancellerie qui est propriétaire de ce tableau.

Un député (S) pense que l'audition du sautier permettrait de faire la lumière sur les changements opérés. Il pense qu'il est possible d'accepter le retrait de ce tableau dans la vision architecturale qui a été arrêtée et qu'il est possible de laisser une bonne décennie à ce projet de rénovation avant d'entrevoir de nouvelles opérations. Il estime qu'au final, il sera nécessaire de déposer cette pétition.

Un député (EAG) déclare être en faveur d'une décision rapide, car il ne pense pas qu'il soit nécessaire de perdre trop de temps sur ce sujet.

Un député (PDC) déclare que les artistes doivent être soutenus. Il ajoute que les œuvres d'art sont créées pour être vues, et non pour croupir dans des caves. Il rappelle que le FCAC a des trésors qui dorment et qu'il faut les montrer. Il pense que les députés devraient tout faire pour que ce tableau puisse être replacé.

Un député (S) ne pense pas qu'il faille tout faire pour chaque œuvre. Les collections des musées représentent le double des espaces d'exposition à disposition. Mais surtout, il ne croit pas que ce soit à la commission de décider des œuvres devant être vues.

Une députée (Ve) se demande à quel point la commission est légitimée pour cette problématique de décoration.

### **Audition de M. Laurent Koelliker, sautier, et de M. Lionel Rudaz, secrétaire adjoint (SGGC)**

M. Koelliker rappelle que la transformation de l'aile sud-ouest de l'Hôtel de Ville est le résultat d'un concours d'architecture, les concurrents ayant eu une grande liberté, puisqu'il ne leur était pas imposé de maintenir le mobilier. Il précise que la seule contrainte relevait de l'enveloppe du bâtiment qui ne devait pas être modifiée, puisque ce dernier est classé. Il ajoute que l'entier de l'espace intérieur a été déconstruit et le mobilier évacué et stocké. Et il mentionne que lors de la reconstruction, la question du mobilier devant être réinstallé a été étudiée par l'office du patrimoine, qui a en l'occurrence dressé une liste à cet égard. Il observe que des coffres anciens en cours de restauration sont ainsi destinés à retrouver leur emplacement dans le bâtiment, contrairement au tableau dont il est question dans cette pétition.

Il signale ensuite que personne au sein du comité de pilotage n'a requis sa réinstallation, ce tableau ne revêtant pas un intérêt patrimonial particulier, contrairement aux dires des pétitionnaires qui manifestent leur désir de voir

cette œuvre réaccrochée. Il indique en outre, contrairement à ce que prétend la pétition, que ce tableau ne montre pas ce que les Suisses auraient pu voir lors de leur arrivée à Genève en 1815, notamment le Jet d'eau, la flèche de la cathédrale et le Palais des Nations ; trois éléments postérieurs à 1815 se révélant des anachronismes évidents.

Il déclare toutefois qu'il est possible de comprendre que le peintre ne soit pas content du retrait de son tableau, mais il estime que la pétition extrapole lorsqu'il est indiqué que le décrochage de ce tableau était un signal démontrant un éloignement de Genève de la Confédération. Il déclare que tel n'est évidemment pas le cas. Il explique encore qu'il ne faut pas surestimer la volonté de recevoir des cadeaux, puisque certains cantons sont parfois réticents. Il précise en outre que pas un seul canton ne s'est manifesté à la suite de ce décrochage et il mentionne que toutes les réactions provenant de particuliers ont été exprimées, certains estimant que le retrait de ce tableau était une bonne chose, d'autres non.

Il rappelle encore que le peintre a été rétribué et que les cadeaux ne sont pas forcément pérennes. Il signale par ailleurs qu'il y a un intérêt d'avoir un ensemble uniforme en termes architecturaux.

Il explique enfin que les compétences en matière de décoration de l'Hôtel de Ville relèvent de la Chancellerie et de l'office du patrimoine et des sites, le Grand Conseil se prononçant pour sa part sur la salle du Grand Conseil et sur la salle de la présidence du Grand Conseil.

Un député (UDC) remarque que les architectes semblent avoir eu la volonté dès le départ de ne pas replacer ce tableau, comme en témoigne l'emplacement des interrupteurs. Il se demande dès lors si le COPIL savait que ce tableau ne reviendrait jamais à sa place.

M. Koelliker répond qu'il y avait deux comités de pilotage, un comité de pilotage technique composé de l'office des bâtiments, des architectes, de la Chancellerie et du secrétariat du Grand Conseil, et un COPIL élargi intégrant des membres du Grand Conseil et traitant principalement des éléments inhérents au fonctionnement du parlement, et non du mobilier. Il précise que le COPIL technique a examiné brièvement la question du tableau et il mentionne que les architectes n'ont pas envisagé de conserver cette œuvre, le consensus sur le mobilier portant sur les meubles anciens.

Un député (UDC) mentionne qu'il s'agit d'un cadeau de la Confédération et il se demande si cette dernière est au courant du retrait de ce tableau.

M. Koelliker répond que Genève n'a pas notifié cette décision à la Confédération ni aux cantons d'ailleurs. Il ajoute que le retrait des vitraux n'a pas non plus été évoqué. Il observe que l'envoi de vitraux était une habitude



entre les cantons dans les années 60 et il pense que ces derniers ne se souviennent plus de ce cadeau.

Un député (UDC) remarque qu'il y avait une vision artistique précédemment à la restauration de l'Hôtel de Ville et il se demande s'il sera possible de raccrocher des œuvres à l'avenir.

M. Koelliker répond qu'il est nécessaire de respecter la démarche des architectes qui ont une vision globale et il remarque que ces locaux peuvent vivre en l'état. Il ajoute que ces locaux peuvent toutefois être amenés à être décorés si le parlement estime que la salle des Pas-Perdus est trop austère. Il remarque que l'architecte ne peut pas émettre un avis sur les décisions de décoration du propriétaire.

Une députée (PDC) demande qui a décidé de retirer ce tableau in fine.

M. Koelliker répond que la décision a été prise au niveau du COPIL technique de manière consensuelle sans aucun vote.

Une députée (PDC) observe que le Grand Conseil n'a donc pas été associé à cette décision.

M. Koelliker répond qu'il avait été convenu que la Chancellerie garde la main sur les salles de commission, le Grand Conseil gardant la main pour sa part sur la salle du Grand Conseil et la salle de la présidence du Grand Conseil.

Un député (MCG) se demande s'il serait possible de faire un test en replaçant ce tableau avant qu'une décision finale soit prise.

M. Koelliker pense qu'il y aurait tout autant de réactions que lors de son retrait, puisque ce tableau a ses partisans et ses détracteurs. Cela étant, il rappelle que ce tableau est très lourd. Des travaux importants devraient être réalisés pour mener ce test, et il ne croit pas que cela en vaille la peine.

Un député (MCG) se demande s'il sera possible de replacer ce tableau dans la mesure où la commission devait voter cette pétition. La pétition serait dès lors renvoyée au Conseil d'Etat et à l'autorité décidant de la décoration de l'Hôtel de Ville.

Un député (PLR) rappelle qu'il appartenait au COPIL de décider de la liste des éléments qui devaient être conservés, notamment en fonction de critères purement logistiques et techniques, mais aussi symboliques. Il se demande ce qu'il est possible de faire de ce tableau et s'il serait envisageable de l'offrir au Palais Eynard, par exemple, ou de le placer à la cafétéria.

M. Koelliker ne pense pas que la cafétéria soit le lieu idéal et il doute que le Conseil administratif soit favorable à l'accrochage de ce tableau au Palais Eynard. Il rappelle que ce tableau est très grand et que les pièces suffisamment grandes pour l'abriter ne sont pas nombreuses.

Un député (S) demande si quelqu'un a annoncé à l'artiste que ce tableau serait retiré.

M. Koelliker répond par la négative. Il précise que l'auteur est certainement passé lors de l'inauguration et s'est demandé où se trouvait son tableau. Il mentionne que le Fonds d'art contemporain fait le tour des espaces régulièrement et propose des œuvres, et il déclare qu'il n'est donc pas inéluctable que ces murs restent vides.

Un député (S) demande pourquoi ne pas avoir placé ce tableau avec les vitraux au MAH.

M. Koelliker répond qu'il y a des questions logistiques. Concernant les vitraux, il explique que les architectes voulaient retirer ce qui séparait la cité du parlement et offrir à ce dernier une vue sur la ville. Il mentionne que ces vitraux doivent venir décorer la future cité administrative à la Jonction.

Une députée (PLR) demande si d'autres tableaux ont également été retirés.

M. Koelliker répond par la négative. Il mentionne qu'il y a toutefois de nombreux cadeaux protocolaires qui n'ont pas pour vocation d'être exposés. Il précise que le grenier de l'Hôtel de Ville en abrite un certain nombre.

Une députée (PLR) déclare que la convention qui a été passée pour la conservation de ce tableau arrive à terme et elle se demande ce qu'il en sera.

C'est la Chancellerie qui sera amenée à trouver une solution, voire un nouveau lieu. La recherche d'un nouveau lieu d'accrochage n'a pas fait partie de la réflexion.

Un député (PDC) demande si le sautier trouve gênant que ce tableau soit remis à sa place.

M. Koelliker répond ne pas avoir son mot à dire sur cet espace. Il ajoute avoir respecté les avis des spécialistes et la propriété intellectuelle des architectes, et il mentionne qu'il aurait été gêné que le Lion du sautier n'ait pas été remis à sa place. Il observe être séduit par la dimension historique, mais il considère qu'il est également nécessaire que les institutions avancent.

Une députée (Ve) demande s'il y a une collaboration avec le Fonds d'art contemporain à l'égard des cadeaux protocolaires qui sont conservés. S'agissant de cadeaux protocolaires et non d'œuvres artistiques, M. Koelliker précise que ces cadeaux sont au grenier. Il y a par exemple un morceau du câble du téléphérique du Salève ou encore un tapis qui représentait la mosquée bleue d'Ispahan, un objet pouvant difficilement être exposé. Le Bureau avait accepté que ce cadeau soit vendu aux enchères et les gains versés à une institution caritative.

Une députée (Ve) demande si le Grand Conseil doit passer par un texte parlementaire pour agir sur la décoration des espaces qui lui sont consacrés. M. Koelliker répond par la négative en mentionnant que c'est le Bureau du Grand Conseil qui a son mot à dire.

### **Prises de position et vote**

Le groupe UDC propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, notamment par respect envers le peintre.

Le groupe PDC recommande également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il estime que rien ne s'oppose au raccrochage de ce tableau techniquement et ne croit pas que les tableaux soient faits pour croupir dans des caves.

Un député socialiste déclare que son groupe votera le dépôt de cette pétition et regrette cependant le manque de précaution à l'égard de l'artiste, qui n'a pas été prévenu.

Un député MCG peine à comprendre le retrait de ce tableau qui a été réalisé pour cet espace spécifiquement et soutiendra cette pétition.

Le groupe des Verts propose de classer cette pétition, se référant au fait qu'il n'y a pas de droit à être exposé.

Le PLR demande le dépôt.

Un député EAG déclare que dans cette affaire, il est question de goût et de couleurs et qu'il s'abstiendra.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2148 :

Oui : 4 (2 PDC, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 8 (3 PLR, 2 Ve, 3 S)

Abstention : 2 (1 EAG, 1 MCG)

**Le renvoi de la P 2148 au Conseil d'Etat est refusé.**

Le président passe au vote du dépôt sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2148 :

Oui : 6 (3 S, 3 PLR)

Non : 6 (2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 2 Ve)

Abstention : 2 (1 EAG, 1 MCG)

**Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2148 est refusé.**

**La P 2148 est de ce fait classée par défaut.**